

Commune d'AIXE-SUR-VIENNE

Séance du 18 septembre 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert à Aix-sur-Vienne, selon convocation en date du 12 septembre 2025, sous la présidence du Maire Monsieur René ARNAUD, Madame Marie-Christine BONNETAUD étant secrétaire de séance.

Délibération n°2025/97
En date du 18 septembre 2025
Portant sur :
Budget Commune - Emprunt 2025

Membres	29
Présents	18
Représentés	9
Votants	27
Exprimés	23
Pour	23
contre	0

Présents :

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Patrice POT, Madame Florence LE BEC, Monsieur Xavier ABBADIE, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Serge MEYER, Madame Catherine FEVRIER, Madame Marie-Christine BONNETAUD, Madame Amanda SABOURDY, Madame Martine POTTIER, Madame Béatrice BOTHIER, Monsieur Cyrille PARRE, Madame Céline BENOS, Monsieur Michaël RUIZ-OLID, Madame Valérie MASSALOUX.

Représentés : Madame Aurélie CLAVEAU par Madame Marie-Claire SELLAS, Madame Christiane GADAUD par Madame Valérie MASSALOUX, Monsieur Guy MARISSAL par Madame Monique LE GOFF, Monsieur Patrick BENAYOUN par Madame Catherine FEVRIER, Madame Marie-Annick D'ARDAILLON par Madame Béatrice BOTHIER, Madame Christelle THORÉ par Madame Amanda SABOURDY, Monsieur Marc LIEBSCHUTZ par Monsieur Patrice POT, Monsieur Nicolas ANDRIEUX par Monsieur Claude MONTIBUS, Monsieur Laurent THARAUD par Monsieur Xavier ABBADIE.

Madame Béatrice BOTHIER, Monsieur Cyrille PARRE, Madame Céline BENOS et Monsieur Michaël RUIZ-OLID s'abstiennent.

Le budget 2025 prévoit la contraction d'emprunt pour 400 000 €. Compte tenu de la consommation des crédits et du taux de réalisation du programme d'équipement voté, il s'avère nécessaire de mobiliser cet emprunt.

Une consultation a été lancée auprès de plusieurs organismes bancaires avec une remise des offres fixée au 8 septembre 2025.

Après analyse des propositions, il est proposé à l'Assemblée de contracter auprès de La Caisse d'Épargne Auvergne Limousin un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 400 000,00 €

Durée amortissement : 15 ans

Taux d'intérêt : taux indexé livret A + 0,89%, soit un taux indicatif de 2,59%

Echéance d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Amortissement : constant

Option de passage à taux fixe : A chaque échéance possibilité de consolider à taux fixe, sans frais ni commission ni pénalité de remboursement anticipé.

Commission : 0,10 % du montant emprunté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2337-3, L.2121-29,

Vu le recours à l'emprunt inscrit au budget Commune 2025,

Considérant la consultation lancée auprès de 3 établissements bancaires,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide:

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat relatif à l'emprunt et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

A AIXE SUR VIENNE, le 18 septembre 2025

René ARNAUD

Marie-Christine BONNETAUD

Maire d'AIXE-SUR-VIENNE

Secrétaire de séance

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter du 19 septembre 2025, date de sa publication.